

MIDI PYRENEES

27 Rue Alphonse Daudet

82000 MONTAUBAN

Tél: 0563664600

david.dabernat@apave.com

FERVERT

1645, VIEILLE ROUTE DE MONTAUBAN

82410 SAINT ETIENNE DE TULMONT

A l'attention de M. LAFOND Laurent



COMPTE-RENDU Q19



N° de rapport :

13875093.001

Date: 17/03/2025

Version: 1

Lieu d'intervention :

FERVERT

CENTRE DE TRI

VIEILLE ROUTE DE MONTAUBAN

82410 SAINT ETIENNE DE TULMONT

Rendu compte à :

Mme PIZZOLITTO Erika

Responsable QHSE

Date(s) d'intervention :

Le 17/03/2025

Intervenant(s):

DAVID DABERNAT

Accompagné par :

Mme PIZZOLITTO Erika

Responsable QHSE

OBSERVATION(S):





Compte-rendu Q19

Q19

Compte-rendu de contrôle d'une installation électrique par thermographie infrarouge

Entreprise utilisatrice

North (ou raison sociale): FERVER1
: CENTRE DE TRI
VIEILLE ROUTE DE MONTAUBAN
82410 SAINT ETIENNE DE TULMONT
Nature de l'activité exercée : Recyclage
Date ou période de contrôle : 17/03/2025
Premier contrôle par thermographie infrarouge : ✓ Oui
* Si non, le dossier correspondant au précédent contrôle a-t-il été fourni? Oui Non
Préciser la date du contrôle précédent :
Opérateur
Je soussigné DAVID DABERNAT
opérateur titulaire de l'attestation de compétence en cours de validité délivrée par CNPP
de l'entreprise intervenante : APAVE, MIDI PYRENEES
: 27 Rue Alphonse Daudet
82000 MONTAUBAN
de l'entreprise utilisatrice :
déclare avoir procédé au contrôle conformément aux exigences du référentiel APSAD D19
Synthèse du contrôle
Lorsqu'il y a plusieurs bâtiments, préciser les bâtiments concernés par le compte-rendu :
Pour le ou les bâtiments concernés :
La liste des matériels et/ou ensembles d'appareillage déclarés correspond-elle à l'intégralité des
entités et/ou ensembles d'installations ?
* Si non, celles ne figurant pas dans la liste sont indiquées ci-dessous :
- L'intégralité des circuits terminaux (luminaires, prises de courant et boîtes de connexion).
• L'intégralité des matériels et/ou ensembles d'appareillage déclarés a-t-elle été contrôlée ? ✓ Oui ☐ Non
• La présence d'une installation électrique n'appartenant pas à l'entreprise utilisatrice a-t-elle été constatée ? ☐ Oui * ✔ Non
* Si oui, préciser le type d'installation (installation photovoltaïque, antenne relais, etc.) :
Nombre d'anomalies :
\rightarrow de priorité 1 : 0
\rightarrow de priorité 2 : 0
\rightarrow de priorité 3 : 0

La liste récapitulative de ces anomalies est présentée en page(s) suivante(s) et fait partie intégrante de ce compte rendu de contrôle Q19

Doc. Réf. Q19 – 06/2019 – Marque Q19 ® déposée par CNPP

M.ETIR0010.05-v8 Page 1 / 2



Compte-rendu Q19

Liste récapitulative des anomalies constatées

Sur l'installation électrique de l'entreprise utilisatrice : FERVERT

Site de : SAINT ETIENNE DE TULMONT

		Degré de priorité		iorité	Défaut déjà signalé	
Emplacement / Matériel	Fiche d'anomalie n°_	1	2	3	Présentant toujours un défaut	Ne pouvant être contrôlé
	(1)				(3)	(3)

⁽¹⁾ En cas de report d'anomalie issue d'un précédent contrôle (ne pouvant être contrôlé l'année N), préciser la référence ou l'année du rapport.

Avis et améliorations proposés

Au vu des éléments contrôlés de l'installation électriques tels que définis dans la liste des matériels et ensembles d'appareillage et compte tenu de leurs conditions d'utilisations et de sollicitations au moment du contrôle, le risque d'incendie est faible, en l'absence d'anomalie.

A MONTAUBAN

Signature de l'opérateur

Le 17/03/2025

Cachet de l'entreprise de l'opérateur

apave

Apave Exploitation France Société par Actions Simplifiée

> 6 rue du Général Audran 92412 Courbevoie Cedex

Immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 903 869 618

Doc. Réf. Q19 – 06/2019 – Marque Q19 ® déposée par CNPP

M.ETIR0010.05-v8 Page 2 / 2

⁽²⁾ Mettre une croix dans la case de la priorité demandée.

⁽³⁾ Si oui, mettre une croix dans la case.



MIDI PYRENEES

27 Rue Alphonse Daudet

82000 MONTAUBAN

Tél: 0563664600

david.dabernat@apave.com

FERVERT

1645, VIEILLE ROUTE DE MONTAUBAN

82410 SAINT ETIENNE DE TULMONT

A l'attention de M. LAFOND Laurent



RAPPORT DE **THERMOGRAPHIE Q19**



N° de rapport :

13875093.001

Date: 17/03/2025

Version: 1

Lieu d'intervention :

FERVERT

CENTRE DE TRI

VIEILLE ROUTE DE MONTAUBAN

82410 SAINT ETIENNE DE TULMONT

Date(s) d'intervention :

Le 17/03/2025

Intervenant(s):

DAVID DABERNAT



OBSERVATION(S):



Contrôle des installations électriques suivant le document technique APSAD D19

Thermographie Infrarouge

Code produit : ETIR0010

Adresse(s) d'expédition

Adresse postale

FERVERT

1645, VIEILLE ROUTE DE MONTAUBAN

82410 SAINT ETIENNE DE TULMONT

A l'attention de M. LAFOND Laurent

Adresse(s) E-mail

direction@fervert-metaux.fr

Relations de la mission

Intervenant(s)

DAVID DABERNAT

Signature

Rendu compte à

Mme PIZZOLITTO Erika Responsable QHSE

Accompagné par

Mme PIZZOLITTO Erika Responsable QHSE

Pièces jointes

- Attestation de compétence de l'intervenant délivrée par le CNPP
- Attestation métrologique de la caméra de thermographie

M.ETIR0010.05-v8 Page 1 / 8



Sommaire

1	Objectif et objet de la mission	3
	1.1 Objectif	3
	1.2 Objet	3
2	Document de référence	3
3	Type de contrôle	3
4	Matériels utilisés	3
	4.1 Matériels	3
	4.2 Informations sur la caméra	3
	4.3 Logiciel utilisé	3
5	Documents fournis par l'entreprise utilisatrice	3
6	Archivage	3
7	Liste des matériels et / ou ensembles d'appareillage électrique existant dans l'entreprise	4
8	Conclusion	5
	8.1 Avis et améliorations	5
	8.2 Recommandation	5
9	Présentation des anomalies constatées	6
10	0 Attestation de compétence de l'intervenant	7
1	1 Certificat de la caméra	8

M.ETIR0010.05-v8 Page 2 / 8



1 Objectif et objet de la mission

1.1 Objectif

L'objectif de cette mission est de vous aider à réduire les risques d'incendie d'origine électrique sur votre site.

Ce rapport attire votre attention sur les points anormalement chauds constatés lors du contrôle par thermographie infrarouge de vos installations électriques. Ces anomalies éventuelles nécessitent des actions correctives de votre part.

Ce rapport, établi conformément à l'article 2.5 du document technique APSAD D19, ne constitue qu'un avis technique, les décisions de prévention et de protection relevant de votre propre responsabilité.

La mission a été réalisée selon les prescriptions du document technique APSAD D19, par un opérateur titulaire d'une

attestation de compétence en cours de validité délivrée par le CNPP.

1.2 Objet

Le contrôle par thermographie infrarouge porte sur les constituants de l'installation électrique déclarés par l'entreprise utilisatrice au travers de la liste des matériels et ou ensembles d'appareillage présente au chapitre 7.

2 Document de référence

Document technique APSAD D19

3 Type de contrôle

Contrôle initial

Contrôle périodique

4 Matériels utilisés

4.1 Matériels

- Appareil de photographie numérique (peut être inclus dans la caméra thermique)
- Caméra thermique

4.2 Informations sur la caméra

Modèle : T540 Date de fabrication : 13/03/2019 N° de série : 79304254 Bande spectrale : 7,5 à 14 μ m

Objectif: 24° x 18° Plage de température: -20°C à 1500°C

Résolution / Sensibilité: 464 x 348 (<0,03°C à 30°C)

Date de vérification périodique: 14/05/2024

Incertitude de mesure: +/-2°C ou +/-2% au delà de 100°C Réalisé par: France Infrarouge

4.3 Logiciel utilisé

FLIR Thermal Studio PRO

5 Documents fournis par l'entreprise utilisatrice

	Rapport	et compte rendu Q19 établis lors de la dernière visite
	Plan des	s zones ATEX
	Classem	nent des locaux BE2 et BE3
~	Autre :	Liste des éléments contrôlés validée par Mme PIZZOLITTO

6 Archivage

Ce dossier doit être conservé par l'entreprise utilisatrice avec une durée minimale correspondant à deux périodes de contrôles ou, dans le cas d'un contrôle ponctuel, avec une durée minimale de 5 ans.

M.ETIR0010.05-v8 Page 3 / 8



7 Liste des matériels et / ou ensembles d'appareillage électrique existant dans l'entreprise

Conformément aux articles 1.5 et 3.2 du document technique APSAD D19, le client a établi la liste contractuelle du matériel à contrôler. Cette liste figure ci-dessous.

Nous déclinons toutes responsabilités quant aux matériels ou installations électriques ne figurant pas dans la liste remise par l'entreprise utilisatrice.

Tout équipement et/ou partie d'installation ne figurant pas dans la liste ci-dessous devra nous être indiqués par l'entreprise utilisatrice.

Colonne "Charge":

Cette colonne indique le taux de charge en % estimé par l'accompagnateur ou mesuré par celui-ci (dans ce cas, l'unité de mesure doit être indiquée).

En l'absence d'information précise fournie par l'accompagnateur, la charge est qualifiée selon l'un des codes suivants :

- U signifie : Usuelle (normale)
- F signifie : Faible - 0 signifie : Nulle (0 %)

Colonne "Repère" :

- RAS : signifie qu'aucune anomalie n'a été constatée
- 1, 2,...etc : renvoie sur les fiches spécifiques de présentation des anomalies
- NC : signifie que l'installation n'a pu être contrôlée.

Partie renseignée par le client				
Localisation / Matériel	Charge	Repère	Commentaires (ex : motif de non contrôle)	Date
Hangar de tri				
Armoire TGBT	U	RAS		17.03.2025
Disjonteur général bord de route	U	RAS		17.03.2025

M.ETIR0010.05-v8 Page 4 / 8



8 Conclusion

8.1 Avis et améliorations

Au vu des éléments contrôlés de l'installation électriques tels que définis dans la liste des matériels et ensembles d'appareillage et compte tenu de leurs conditions d'utilisations et de sollicitations au moment du contrôle, le risque d'incendie est faible, en l'absence d'anomalie.

8.2 Recommandation

Aucune recommandation particulière.

M.ETIR0010.05-v8 Page 5 / 8



9 Présentation des anomalies constatées

Le contrôle réalisé par thermographie infrarouge ne révèle aucune anomalie sur les matériels listés au chapitre 7.

M.ETIR0010.05-v8 Page 6 / 8



N° de rapport : 13875093.001 Version: Date: 17/03/2025

10 Attestation de compétence de l'intervenant



Décerné à Monsieur David DABERNAT

Fait à SAINT MARCEL

Le 30 novembre 2021

les contrôles par thermographie infrarouge conformément au document technique APSAD D19 et de délivrer des compte-rendus de contrôle Q19.

Recyclage obligatoire tous les 4 ans.

Cette attestation de compétence permet de réaliser

M.ETIR0010.05-v8 **Page** 7 / 8



11 Certificat de la caméra



Attestation de vérification périodique N° 2778 – 79304254

Cette attestation a été établie sur la base de la spécification technique ST LPMES DEC 18 004 A du 31/03/2022 pour la vérification périodique annuelle des CAMÉRAS DE MESURE THERMOGRAPHIQUE utilisées pour le contrôle d'installations électriques et la délivrance de compte rendu de vérification Q19.

Demandeur: APAVE EXPLOITATION 93

Dénomination du produit : Caméra de mesure thermographique

Référence commerciale : FLIR T540

Numéro de série : **79304254**

Mesures et résultats :

Vérifi	cation prélimin d'étalonnage	aire
	Exigences	
68°C	T° mesurée	72°C
Tempé	rature retenue	en °C
	69.8	
Rés	ultat CONFORM	ΛE
	me à l'exigence PMES DEC 18 00	

		Exigences	210	
68°C		T° mesurée	į.	72°C
- 10	18	etenue (moyenne		
69.7	69.5	69.8	68.9	69.3
	Ré	sultat CONFOR	MF	

Le corps thermo-rayonnant utilisé pour la vérification est de type DCN 1000 N7, de marque HGH. Etalonné le 18 Juillet 2022 – rapport n°P223131 – Température centrale corrigée : 70.0°C écart ± 0.5°C. La prestation d'étalonnage du corps noir est réalisée à l'aide d'un corps noir LNE traçable COFRAC.

Date de la vérification: 14/05/2024

Attestation établie le 14/05/2024 Valable jusqu'au 14/05/2025 M. FAUCHET YANN
FRANCE INFRA ROUGE
7 rue des Freres Lumfère
44 160 PONT CHATEAU
Tét.: 02.40.61.99.82
(Siret: 479.339 160 00042
TVA::FR58 479.339 160
www.franceinfrarouge.fr

France Infra Rouge SAS au capital de 650006- 7 rue des Frères Lumière ZA de l'Abbaye 3-44160 Pontchâteau Tel: 02 40 61 99 82 Fax: 02.40.62.00.47

Siret: 479 339 160 000 042 RCS St Nazaire - www.franceinfrarouge.fr E-mail: sav@franceinfrarouge.fr

M.ETIR0010.05-v8 Page 8 / 8

1/2